



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

# Légifrance modernisé

---

## Guide de prise en main rapide



1. Découvrir la nouvelle ergonomie
2. Naviguer
3. Faire une recherche
  - 3.1 Recherche globale
  - 3.2 Recherche précise
  - 3.3 Recherche avancée
4. Filtrer les résultats de recherche
5. Utiliser les nouvelles fonctionnalités
  - 5.1 ChronoLégi
  - 5.2 Comparaison
6. Consulter les codes
7. Accéder au *Journal officiel*
8. Contacter la DILA



# Préambule

Légifrance modernisé offre les principales novations suivantes :

- une ergonomie repensée, consultable en mobilité et sur tous les terminaux (tablettes, téléphones) ;
- une nouvelle recherche multi fonds avec un classement par pertinence et une fonctionnalité de suggestion (Cf. diapositive 7) ;
- la consultation grâce à la fonction *ChronoLégi* des évolutions dans le temps des rédactions des codes, parties de code, textes et articles consolidés (comparaison d'article au niveau alinéa)- Cf. diapositive 15 ;
- de nouveaux contenus avec la mise à disposition de tous les *Journaux officiels* numérisés de 1869 à 2015 avec leurs tables - Cf. diapositive 22).



# 1- Découvrir la nouvelle ergonomie

- Le site est consultable dans son intégralité sur ordinateur, mobile et tablette.
- Les résultats de recherche peuvent être :
  - partagés (via un copier/coller de l'url) ;
  - imprimés.
- Il est possible d'effectuer des recherches avec une chaîne de caractères tronquée (ex : 112-\* pour les articles ou EIN?14\*L pour un NOR) dans les champs spécifiques tels que les numéros de textes, NOR, numéros d'articles, titres et contenus de textes, etc.

Effectuer une recherche dans :

Codes Dans les numéros d'articles 112-\*

AFFINER LA RECHERCHE Par nom de code

RÉINITIALISER

RECHERCHE AVANCÉE

- Il est possible de saisir les numéros d'articles avec différents formats (Ex : L 112-2, L.112-2, L. 112-2 permet dans tous les cas de remonter les articles L112-2)
- Les listes déroulantes actionnables par l'utilisateur sont identifiables grâce aux flèches.

Tous les contenus

Afficher 10 résultats par page

## 2 - Naviguer

La navigation sur le site (menu présent sur toutes les pages) permet d'accéder aux contenus suivants :

- Codes
- Textes législatifs et réglementaires
- *Journal officiel*
- Jurisprudences (constitutionnelle, administrative, judiciaire, financière)
- Circulaires et instructions
- Conventions collectives et accords d'entreprises
- Dossiers législatifs
- Documents administratifs
- Débats parlementaires
- Les questions écrites parlementaires
- Les bulletins officiels des conventions collectives (BOCC)

Trois niveaux de navigations sont accessibles par survol des intitulés des rubriques :





## 3 - Faire une recherche

La fonction de recherche du site modernisé Légifrance se décline en 3 types :

- La recherche globale (nouveau) ;
- La recherche précise (équivalent de la recherche simple de l'ancien Légifrance – version 2008) ;
- La recherche avancée (équivalent de la recherche experte de l'ancien Légifrance – version 2008).

Les fonds documentaires sont mis à jour quotidiennement :

Les codes, les textes législatifs et réglementaires, les conventions collectives, les accords d'entreprise, les jurisprudences, les textes de la CNIL, les circulaires et instructions, les documents administratifs et les débats parlementaires.



## 3.1 - Recherche globale (1/2)

Cette recherche s'applique à l'ensemble des fonds documentaires (hors documents administratifs, dossiers législatifs, débats parlementaires, Questions écrites parlementaires, BOCC), en saisissant directement l'expression recherchée dans la boîte de dialogue encadrée en rouge (voir écran 1) puis en validant (clic sur la loupe ou directement sur « entrée »).

Lorsque le résultat de recherche est affiché, la liste des fonds est présentée dans la colonne de gauche, ce qui permet de filtrer ces résultats sur un ou plusieurs fonds documentaires. Il est à noter que les textes consolidés sont privilégiés par rapport au texte du *Journal officiel* dans cette recherche.

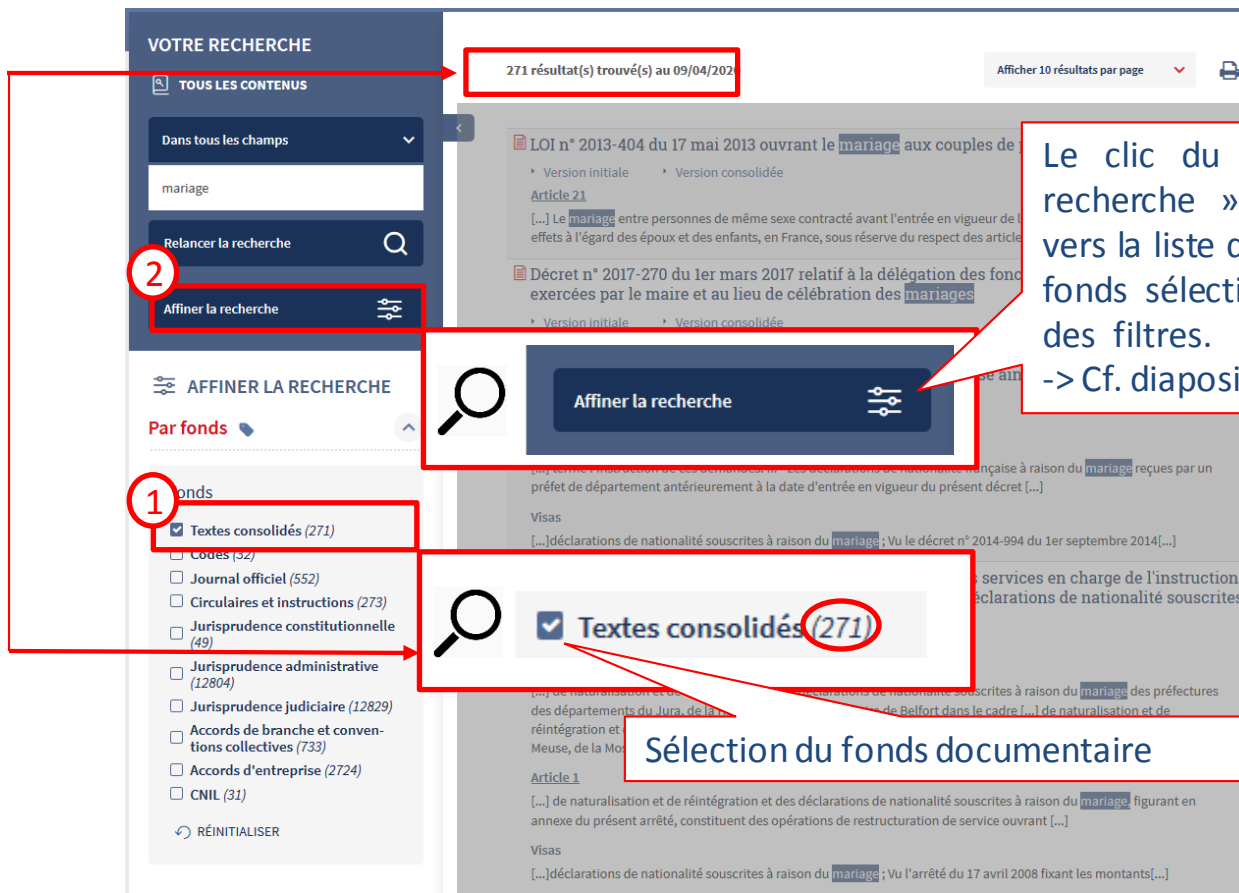


Un système de suggestion permet d'aller directement sur le texte recherché (également disponible en recherche précise).



## 3.1 Recherche globale (2/2)

La sélection d'un fonds documentaire (et un seul) depuis la colonne de gauche affiche le bouton « Affiner la recherche ». Le nombre de résultats dans la liste correspond au chiffre indiqué entre parenthèse pour chaque fonds.



The screenshot shows the search results page on the Légifrance website. The left sidebar contains a search filter menu. The main content area displays search results for the query 'mariage'. Annotations with red boxes and numbers highlight key elements:

- 1**: Points to the 'Fonds' section in the left sidebar, where 'Textes consolidés (271)' is selected.
- 2**: Points to the 'Affiner la recherche' button in the search filter menu.
- A red box at the top right of the search results area contains the text: '271 résultat(s) trouvé(s) au 09/04/2022'.
- A red box at the bottom right of the search results area contains the text: 'Sélection du fonds documentaire'.

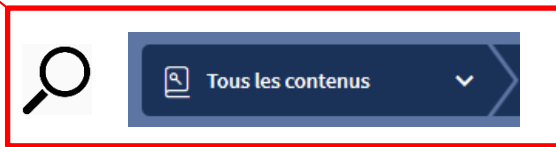
The search results list includes items such as 'LOI n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe' and 'Décret n° 2017-270 du 1er mars 2017 relatif à la délégation des fonctions exercées par le maire et au lieu de célébration des mariages'.

Le clic du bouton « Affiner la recherche » permet de basculer vers la liste de résultats liée au seul fonds sélectionné puis d'appliquer des filtres.  
-> Cf. diapositive 13

## 3.2 – Recherche « précise » (1/2)

Ce type de recherche restreint la recherche sur un fonds documentaire et permet d'appliquer ou non des filtres avant d'être lancé :

### 1. Accéder à la liste des fonds documentaire



### 2. Sélectionner un fonds documentaire



### 3. Afficher les filtres applicables (à compléter ou non pour affiner la recherche)



## 3.2 – Recherche « précise » (2/2)

A la suite de la sélection du fonds documentaire, la liste déroulante à sa droite, se met à jour et propose des champs de recherche précis (titre, NOR, numéro d'article, etc.) contextualisés au type de fonds.

### 1. Accéder aux champs pour préciser la recherche en cliquant sur la flèche de la liste



Effectuer une recherche dans :

Journal officiel | **Dans les titres** | Rechercher un mot, une expression, une référence ...

AFFINER LA RECHERCHE | Par nature de texte | Par date de signature JJ/MM/AAAA | Par date de publication JJ/MM/AAAA | RÉINITIALISER

RECHERCHE AVANCÉE

### 2. Sélectionner un champs « précis » (en fonction du fonds documentaire sélectionné)



Effectuer une recherche dans :

Journal officiel | **Dans les titres** | Rechercher un mot, une expression, une référence ...

Dans tous les champs | **Dans les titres** | Dans les NOR

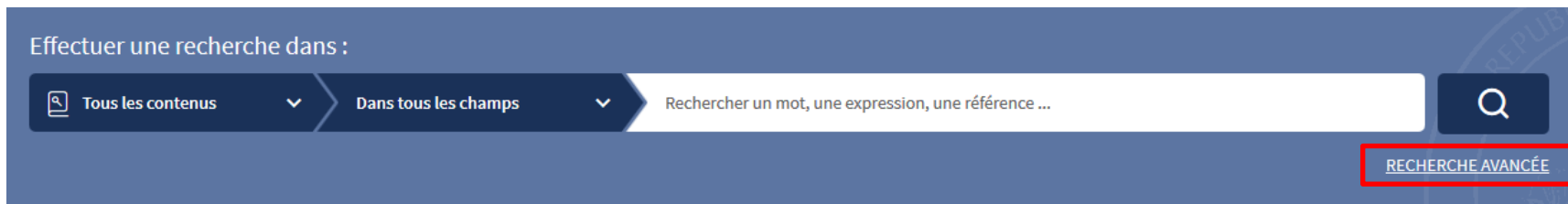
Dans les numéros de texte | Dans les numéros d'articles | Dans les contenus d'articles

Dans les visas ou les notices | Dans les signatures

RECHERCHE AVANCÉE

## 3.3 - Recherche avancée (1/3)

La recherche avancée est accessible depuis le lien « Recherche avancée » sous le champ de recherche globale, présent sur toutes les pages du site.



Elle est également accessible depuis le résultat de recherche d'un fonds documentaire, dans le bloc récapitulatif de la recherche en cours via le bouton « Passer en recherche avancée ».



## 3.3 - Recherche avancée (2/3)

L'interface de recherche avancée permet de paramétrer des requêtes complexes et d'ajouter des filtres. Pour paramétrer une requête, suivre les différentes étapes ci-dessous :

The screenshot shows the advanced search interface with the following elements and callouts:

- 1**: A dropdown menu for selecting the document type, currently set to "Codes".
- 2**: A dropdown menu for selecting the search scope, currently set to "Dans tous les champs".
- 3**: A text input field for the search term, containing "Texte recherché".
- 4**: A dropdown menu for selecting the search type, currently set to "Tous les mots".
- 5**: A button labeled "AJOUTER UN GROUPE DE CRITÈRES" with a plus sign icon.
- 6**: A dropdown menu for selecting the operator, currently set to "ET".

Additional elements visible in the interface include a "RÉINITIALISER LA RECHERCHE" button and a trash icon for removing criteria.

- 1 Possibilité de sélectionner le fonds documentaire.
- 2 Sélectionner « tous les champs » ou un champ de recherche.
- 3 Saisir la chaîne de caractères recherchée.
- 4 Sélectionner le type de recherche à appliquer *via* la liste déroulante :
  - « tous les mots » : tous les mots saisis sont présents avec possible réglage de la proximité des mots (aucune valeur = infini)
  - « expression exacte » : l'expression saisie est présente dans le texte recherché
  - « aucun de ces mots » : tous les mots saisis sont exclus
  - « un de ces mots » : au moins un des mots saisis est présent dans le texte recherché
- 5 Ajouter un critère supplémentaire de recherche ou un groupe de critères supplémentaires.
- 6 Appliquer un opérateur « ET » / « OU » entre les critères pour construire la requête.



## 3.3 - Recherche avancée (3/3)

Lorsqu'un fonds documentaire est sélectionné, la zone « Affiner la recherche » se met à jour pour permettre d'ajouter des filtres complémentaires à la requête.

### Ajouter des filtres à la requête

Rechercher dans :

Codes

ET Dans tous les champs Texte recherché

RÉINITIALISER LA RECHERCHE

**AFFINER LA RECHERCHE**

Par nom

Par état juridique

Par référence précise

Préférences d'affichage 10 résultats par page

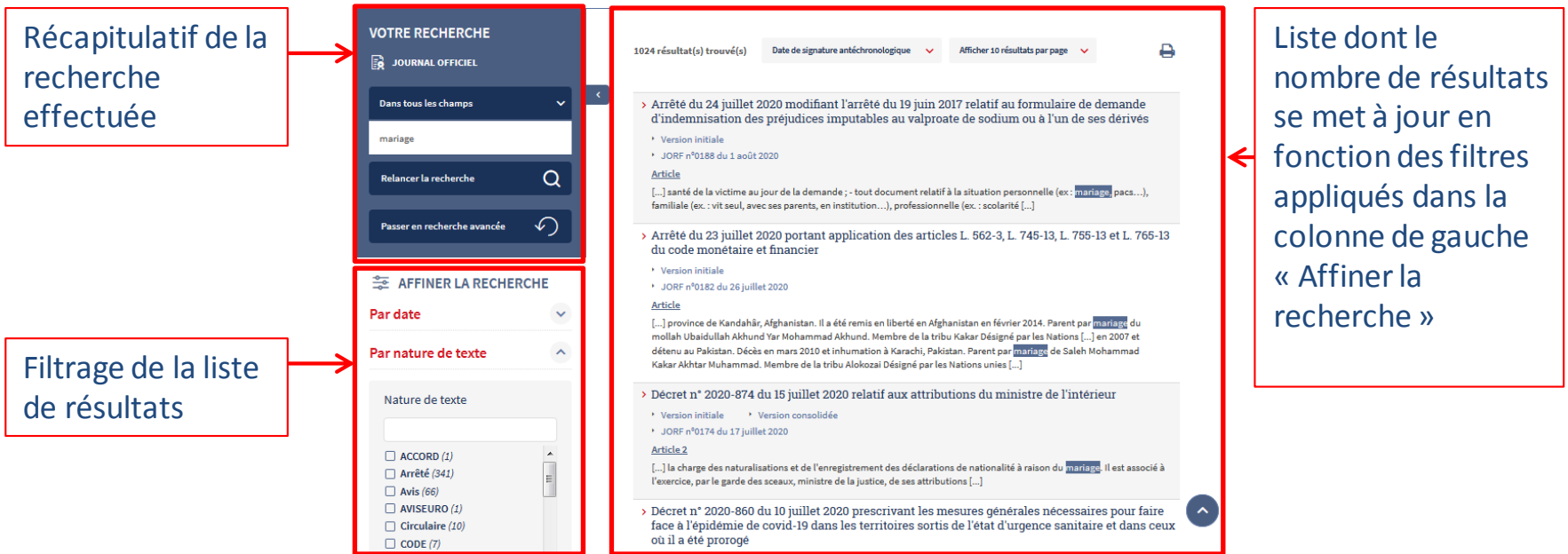
Lancer la recherche

Chaque bloc est pliable / dépliable pour permettre de sélectionner les critères de filtrage.

Liste déroulante qui permet de paramétrer le nombre de résultats que l'on souhaite afficher dans la liste.

Le résultat de recherche est divisé en deux blocs :

1. à gauche, le récapitulatif de la recherche et les filtres (qui permettent d'affiner et de réduire la liste de résultats) ;
2. à droite, la liste de résultats.



**Récapitulatif de la recherche effectuée**

**Filtrage de la liste de résultats**

**Liste dont le nombre de résultats se met à jour en fonction des filtres appliqués dans la colonne de gauche « Affiner la recherche »**

**VOTRE RECHERCHE**  
JOURNAL OFFICIEL  
Dans tous les champs  
mariage  
Relancer la recherche  
Passer en recherche avancée

**AFFINER LA RECHERCHE**  
Par date  
Par nature de texte  
Nature de texte  
ACCORD (1)  
Arrêté (341)  
Avis (66)  
AVISEURO (1)  
Circulaire (10)  
CODE (7)

1024 résultat(s) trouvé(s) Date de signature antéchronologique Afficher 10 résultats par page

Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 19 juin 2017 relatif au formulaire de demande d'indemnisation des préjudices imputables au valproate de sodium ou à l'un de ses dérivés  
Version initiale  
JORF n°0188 du 1 août 2020  
Article  
[...] santé de la victime au jour de la demande ; - tout document relatif à la situation personnelle (ex. : mariage, pacs...), familiale (ex. : vit seul, avec ses parents, en institution...), professionnelle (ex. : scolarité [...])

Arrêté du 23 juillet 2020 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier  
Version initiale  
JORF n°0182 du 26 juillet 2020  
Article  
[...] province de Kandahâr, Afghanistan. Il a été remis en liberté en Afghanistan en février 2014. Parent par mariage du mollah Ubaidullah Akhund Yar Mohammad Akhund. Membre de la tribu Kakar Désigné par les Nations [...] en 2007 et détenu au Pakistan. Décès en mars 2010 et inhumation à Karachi, Pakistan. Parent par mariage de Saleh Mohammad Kakar Akhtar Muhammad. Membre de la tribu Alokozaï Désigné par les Nations unies [...]

Décret n° 2020-874 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur  
Version initiale Version consolidée  
JORF n°0174 du 17 juillet 2020  
Article 2  
[...] la charge des naturalisations et de l'enregistrement des déclarations de nationalité à raison du mariage, il est associé à l'exercice, par le garde des sceaux, ministre de la justice, de ses attributions [...]

Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

La consultation des codes, des textes législatifs et réglementaires et des conventions collectives permet d'avoir accès à deux nouvelles fonctionnalités.

- **« ChronoLégi » :**

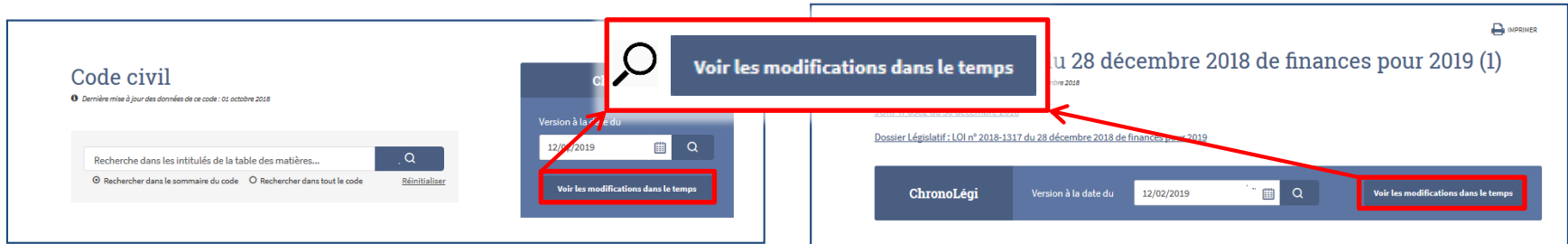
Cette fonction présente la chronologie de la vie des codes, « sections » de codes, textes et articles consolidés (par le bouton « Voir les modifications dans le temps » et de la vie des articles depuis l'onglet « Versions »). (Cf. diapositive 16).

- **Comparaison :**

Cette fonction permet de visualiser les ajouts/suppressions/modifications entre deux versions d'un article par le bouton "Comparer" depuis l'onglet « Versions » des articles. (Cf. diapositives 17 et 18).

## 5.1 – ChronoLégi

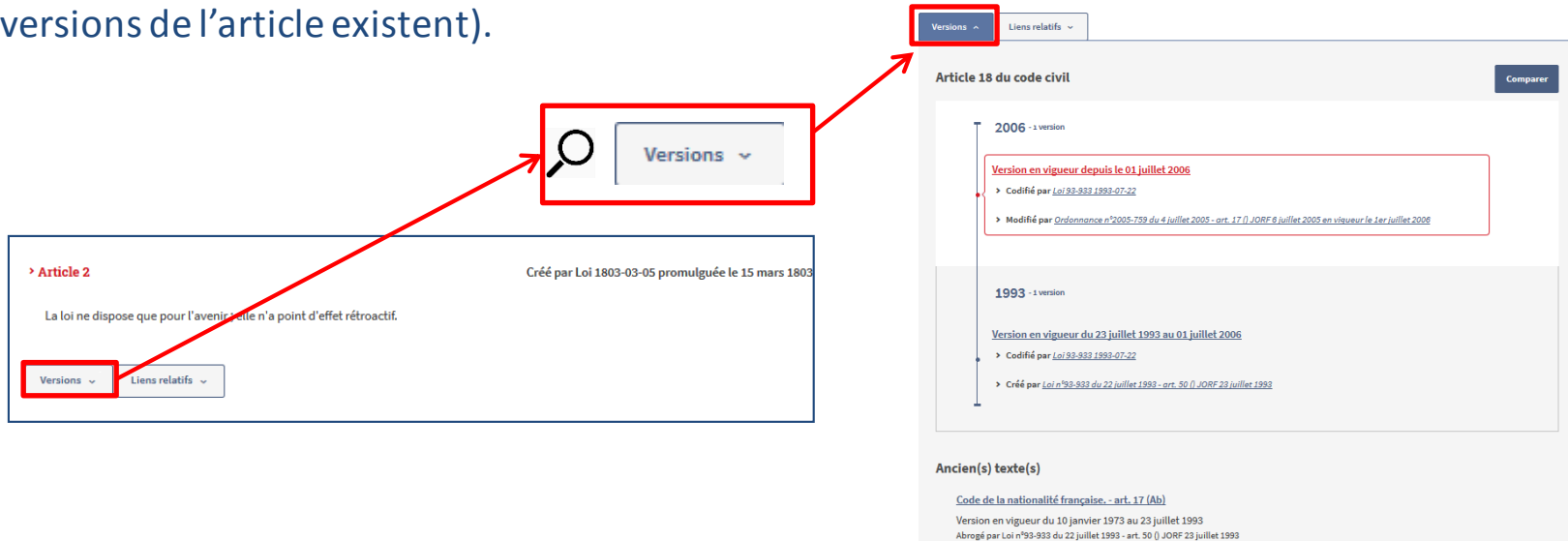
Pour les codes, les textes législatifs et réglementaires, le « ChronoLégi » est accessible depuis le bouton « Voir les modifications dans le temps » présent en haut à droite des textes dans le bloc bleu.



Pour les codes

Pour les textes législatifs et réglementaires

Pour les articles (de code, des textes législatifs et réglementaires et des conventions collectives), le « ChronoLégi » est accessible depuis l'onglet « Versions » présent sous chaque article (si plusieurs versions de l'article existent).



## 5.2 – Comparaison (1/2)

Article L112-2 du code de la consommation

2017 - 1 version

Version en vigueur depuis le 23 février 2017

> Modifié par [LOI n°2017-203 du 21 février 2017 - art. 4 (V)]

2016 - 1 version

Références à des textes non consultables

> Codifié par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

Ancien(s) texte(s)

Code de la consommation - art. L113-3, alinéas 3 et 4, partiel-info précontractuelle (Ab)

Version en vigueur du 08 août 2015 au 01 juillet 2016

Abrogé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art. 34 (V)

La comparaison entre deux versions d'article est accessible depuis le bouton « Comparer » présent dans le bloc ChronoLégi d'un article (cf. diapositive précédente). Le bouton est présent seulement si au moins deux versions de l'article existent.

La version de référence se trouve toujours à gauche. La version comparée par alinéa se présente à droite (en cours de consultation) et porte les mentions des ajouts (+, texte en vert) et modifications (✂, texte en orange). Les suppressions (-, texte en rouge) sont à gauche en comparaison de la version en cours de consultation à droite.

LOI n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Modifications de l'article 71

Imprimer

Version en vigueur du 25 mai 2018 au 01 juin 2019

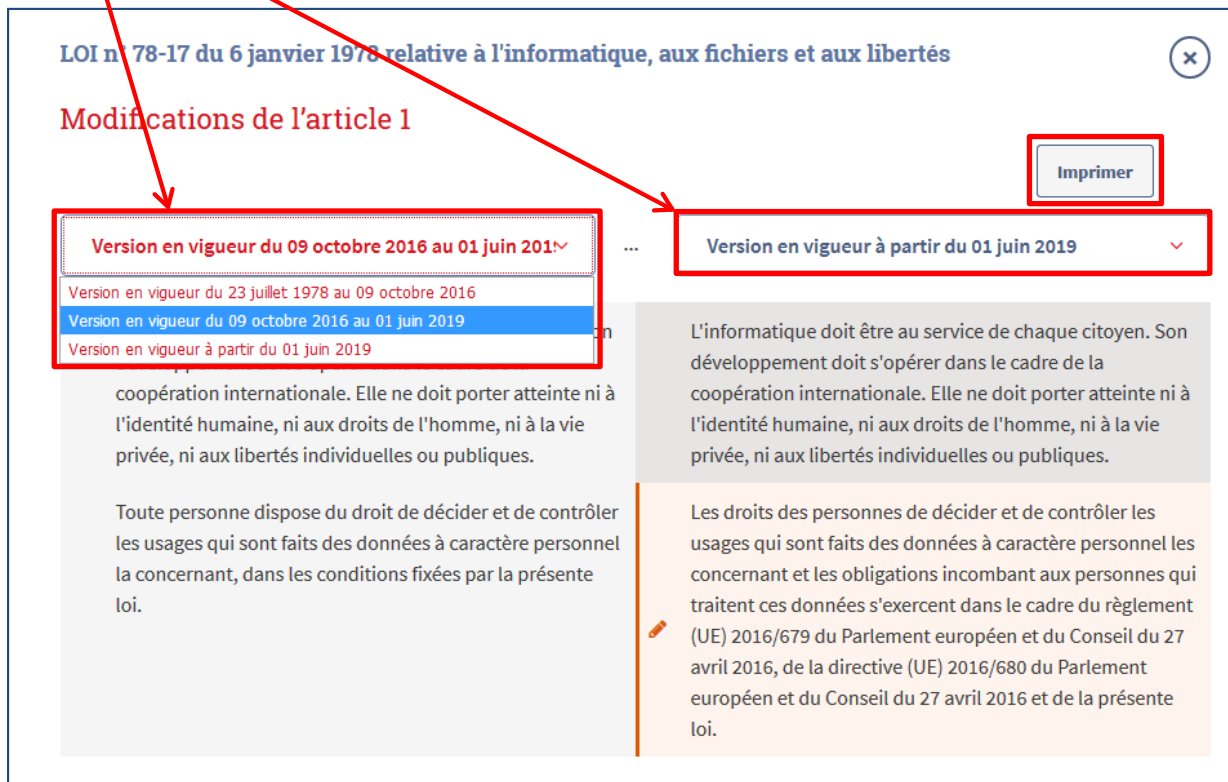
Version en vigueur à partir du 01 juin 2019

- Des décrets en Conseil d'Etat, pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, fixent les modalités d'application de la présente loi.

+ Une information relative aux dispositions de la présente sous-section doit être assurée notamment dans tout établissement ou centre où s'exercent des activités de prévention, de diagnostic et de soins donnant lieu à la transmission de données à caractère personnel en vue d'un traitement mentionné au présent titre.

## 5. 2 – Comparaison (2/2)

Les listes déroulantes présentes au-dessus de chaque bloc permettent de modifier les dates de des versions à comparer.



LOI n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Modifier

Version en vigueur du 09 octobre 2016 au 01 juin 2019

Version en vigueur du 23 juillet 1978 au 09 octobre 2016

Version en vigueur du 09 octobre 2016 au 01 juin 2019

Version en vigueur à partir du 01 juin 2019

Imprimer

Version en vigueur à partir du 01 juin 2019

L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

Toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel la concernant, dans les conditions fixées par la présente loi.

Les droits des personnes de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel les concernant et les obligations incombant aux personnes qui traitent ces données s'exercent dans le cadre du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, de la directive (UE) 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la présente loi.

Le bouton « imprimer » en haut à droite permet l'impression de la comparaison en cours de consultation.

## 6 - Consulter les codes (1/3)

Lorsqu'on accède à un code, le sommaire est intégralement visible. Les « sections » et « sous-sections » du code sont indentées et un code couleur est appliqué.

Toutes les « sections » et « sous-sections » sont cliquables pour en permettre la consultation.



**Code des relations entre le public et l'administration**  
 Dernière mise à jour des données de ce code : 03 février 2019

Recherche dans les intitulés de la table des matières...  
 Rechercher dans le sommaire du code  Rechercher dans tout le code [Réinitialiser](#)

**ChronoLégi**  
 Version à la date du 13/02/2019  
[Voir les modifications dans le temps](#)

Version en vigueur au 13 février 2019

[Tout replier](#)

- **Dispositions préliminaires (Articles L100-1 à L100-3)**  
 Article L100-1 Article L100-2 Article L100-3
- **Livre Ier : LES ÉCHANGES AVEC L'ADMINISTRATION (Articles L110-1 à L135-2)**
  - **Titre Ier : LES DEMANDES DU PUBLIC ET LEUR TRAITEMENT (Articles L110-1 à D114-15)**  
 Article L110-1
    - Chapitre Ier : Règles générales (Articles L111-1 à L111-3)**  
 Article L111-1 Article L111-2 Article L111-3
    - Chapitre II : Modalités de saisine et d'échanges (Articles L112-1 à R112-20)**
      - Section 1 : Règles générales (Articles L112-1 à L112-6)**
        - Sous-section 1 : Certification de la date d'envoi (Article L112-1)**  
 Article L112-1
        - Sous-section 2 : Délivrance d'un accusé de réception par l'administration (Articles L112-2 à L112-6)**  
 Article L112-2 Article L112-3 Article R112-4 Article R112-5 Article L112-6
      - Section 2 : Règles particulières à la saisine et aux échanges par voie électronique (Articles L112-7 à R112-20)**  
 Article L112-7
        - Sous-section 1 : Droit de saisine par voie électronique (Articles L112-8 à L112-10)**  
 Article L112-8 Article L112-9 Article R112-9-1 Article R112-9-2 Article L112-10
        - Sous-section 2 : Délivrance d'un accusé de réception par l'administration (Articles L112-11 à L112-12)**  
 Article L112-11 Article R112-11-1 Article R112-11-2 Article R112-11-3 Article R112-11-4 Article L112-12
        - Sous-section 3 : Certification de la date d'envoi (Article L112-13)**  
 Article L112-13
        - Sous-section 4 : Autres modalités d'échanges par voie électronique (Articles L112-14 à R112-20)**  
 Article L112-14 Article L112-15 Article R112-16 Article R112-17 Article R112-18 Article R112-19 Article R112-20

### ➔ Fonctionnalité « Copier le texte » :

Sur les pages de consultation des sections de codes (ainsi que sur les autres textes) et les articles, un lien « copier le texte » est présent et permet de copier-coller le texte affiché sur tous les outils bureautiques (mail, .doc, .txt, .rtf, etc.).



**Code des relations entre le public et l'administration**  
 Dernière mise à jour des données de ce code : 18 juin 2020

Rechercher dans le code...  
 Rechercher dans cette section de code  Rechercher dans tout le code [Réinitialiser](#)

**ChronoLégi**  
 Version à la date du 25/06/2020  
 Dans « Livre Ier : LES ÉCHANGES AVEC L'ADMINISTRATION (Articles L110-1 à L135-2) »  
[Voir les modifications dans le temps](#)

Version en vigueur au 25 juin 2020

**Code des relations entre le public et l'administration**  
**Livre Ier : LES ÉCHANGES AVEC L'ADMINISTRATION (Articles L110-1 à L135-2)**

[Naviguer dans le sommaire du code](#)

Section précédente Section suivante IMPRIMER **COPIER LE TEXTE**

## 6 - Consulter les codes (2/3)

Tous les niveaux de « sections » de codes sont consultables. Depuis une « section » de code, il est possible de continuer à explorer le sommaire en utilisant la fonctionnalité « Naviguer dans le sommaire du code » présente en haut de page.

Voir les articles et les sections abrogés

Code civil

- ▣ Livre Ier : Des personnes (Articles 7 à 515-13)
  - ▣ Titre II : Des actes de l'état civil (Articles 34 à 101-2)
    - Chapitre II : Des actes de naissance. (Articles 55 à 62-1)

Naviguer dans le sommaire du code

Voir les articles et les sections abrogés

Il est également possible d'afficher les articles et sections « abrogés » en sélectionnant la case à cocher « Voir les articles et les sections abrogés ».

Voir les articles et les sections abrogés

Code civil

- ▣ Titre préliminaire : De la publication, des effets et de l'application des lois en général (Articles 1 à 6-1)
- ▣ Livre Ier : Des personnes (Articles 7 à 515-13)
  - ▣ Titre Ier : Des droits civils (Articles 7 à 16-14)
  - ▣ Titre Ier bis : De la nationalité française (Articles 17 à 33-2)
  - ▣ Titre II : Des actes de l'état civil (Articles 34 à 101-2)
    - ▣ Chapitre Ier : Dispositions générales. (Articles 34 à 54)
    - ▣ Chapitre II : Des actes de naissance. (Articles 55 à 62-1)
    - ▣ Chapitre III : Des actes de mariage. (Articles 63 à 76)
    - ▣ Chapitre IV : Des actes de décès. (Articles 78 à 92)
    - ▣ Chapitre V : Des actes de l'état civil concernant les militaires et marins dans certains cas spéciaux. (Articles 93 à 97)
    - ▣ Chapitre VI : De l'état civil des personnes nées à l'étranger qui acquièrent ou recouvrent la nationalité française.

Replier le sommaire du code



La consultation d'une « section » de code permet de voir toutes ses « sous-sections » et articles attachés. Le clic sur un numéro d'article permet l'affichage unitaire.

[Code des relations entre le public et l'administration](#)

- ▣ **Livre Ier : LES ÉCHANGES AVEC L'ADMINISTRATION (Articles L110-1 à L135-2)**
  - ▣ **Titre Ier : LES DEMANDES DU PUBLIC ET LEUR TRAITEMENT (Articles L110-1 à D114-15)**
    - [Article L110-1](#)

**Chapitre II : Modalités de saisine et d'échanges (Articles L112-1 à R112-20)**

[Naviguer dans le sommaire du code](#)

- ▣ **Section 1 : Règles générales**
  - ▣ **Sous-section 1 : Certification de la date d'envoi**
    - **Article L112-1** [Créé par ORDONNANCE n°2015-1341 du 23 octobre 2015 - art.](#)

Toute personne tenue de respecter une date limite ou un délai pour présenter une demande, déposer une déclaration, exécuter un paiement ou produire un document auprès d'une administration peut satisfaire à cette obligation au plus tard à la date prescrite au moyen d'un envoi de correspondance, le cachet apposé par les prestataires de services postaux autorisés au titre de l'[article L. 3 du code des postes et des communications électroniques](#) faisant foi.

Ces dispositions ne sont pas applicables :

- 1° Aux procédures d'attribution des contrats administratifs ayant pour objet l'exécution de travaux, la livraison de fournitures ou la prestation de services, avec une contrepartie économique constituée par un prix ou un droit d'exploitation ;
- 2° Aux procédures pour lesquelles la présence personnelle du demandeur est exigée en application d'une disposition particulière.

Versions ▾ Liens relatifs ▾

- ▣ **Sous-section 2 : Délivrance d'un accusé de réception par l'administration**
  - **Article L112-2** [Créé par ORDONNANCE n°2015-1341 du 23 octobre 2015 - art.](#)

Les dispositions de la présente sous-section ne sont pas applicables aux relations entre l'administration et ses agents.

Versions ▾ Liens relatifs ▾



# 7 – Accéder au *Journal officiel* (JO) (1/3)

Le *Journal officiel* est accessible par le menu « Publications officielles » et directement par la page d'accueil. Par défaut, est affiché le *Journal officiel* du jour. Les anciens JO, dont les JO numérisés depuis 1869 sont accessibles *via* la recherche par date.

Journal officiel "Lois et Décrets"  
JORF n° 0199 du 14 août 2020  
ELI: https://legifrance.qualification.ext.dila.fr/eli/jo/2020/8/14/0199

Télécharger le Journal officiel authentifié  
PDF - 1,5 Mo

DÉCRETS, ARRÊTÉS, CIRCULAIRES

Textes généraux

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

1. Arrêté du 7 août 2020 portant délégation de signature (cabinet du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes)

2. Arrêté du 7 août 2020 relatif à la réorganisation de la trésorerie de la société V2M, fragilisée par la crise du covid-19

3. Arrêté du 7 août 2020 pris pour l'application aux membres du corps des techniciens de laboratoire des écoles nationales supérieures des mines du ministère des finances des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Recherche par date ou période

## Sommaire du Journal officiel

2 résultat(s) trouvé(s)

Afficher 50 résultats par page

5 février 1944

JODEF n° 0031 du 5 février 1944

- Sommaire du Journal officiel de la République française. Lois et décrets
- Journal officiel de l'Etat français. Lois et décrets (imprimé à Vichy) (version papier numérisée) | téléchargement PDF - 6,9 Mo

JORFA n° 0012 du 5 février 1944

- Journal officiel de la République française (imprimé à Alger) (version papier numérisée) | téléchargement PDF - 4,1 Mo

4 février 1944

JODEF n° 0030 du 4 février 1944

- Sommaire du Journal officiel de la République française. Lois et décrets
- Journal officiel de l'Etat français. Lois et décrets (imprimé à Vichy) (version papier numérisée) | téléchargement PDF - 9,3 Mo

## Résultat de recherche

Les six derniers JO parus sont également directement accessibles depuis la page d'accueil du site. Il est possible de rechercher par date (Cf. écran ci-dessous).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

À propos de la version bêta (18/08/2020) | Gestion des cookies | Nous contacter | Activer l'aide sur la page

DROIT NATIONAL EN VIGUEUR | PUBLICATIONS OFFICIELLES | AUTOUR DE LA LOI | Droit et jurisprudence de l'Union européenne | Droit international

Effectuer une recherche dans :

Tous les contenus | Dans tous les champs | Rechercher un mot, une expression, une référence ...

RECHERCHE AVANCÉE

Journal officiel de la République Française (JORF)

Rechercher un JORF par date ou par période de publication

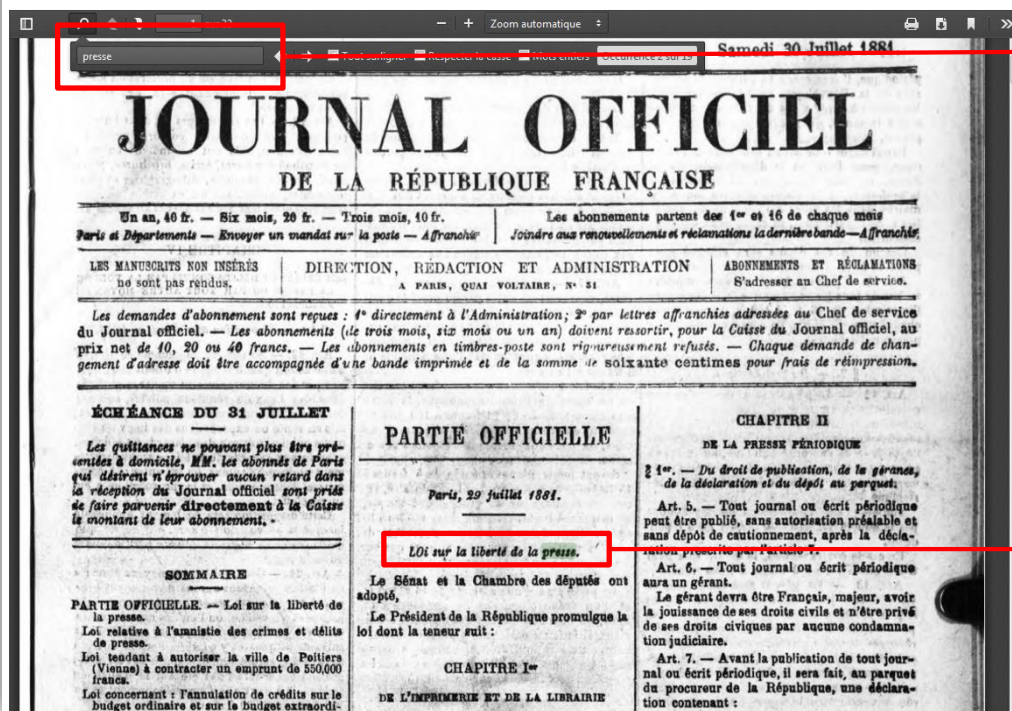
JJ/MM/AAAA | JJ/MM/AAAA

Afficher les résultats

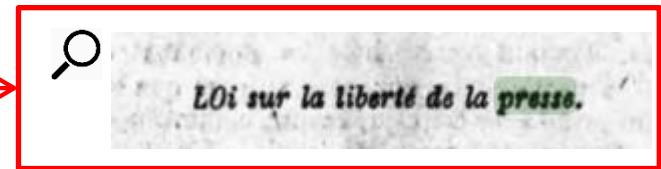
La recherche dans les PDF des *Journaux officiels* anciens numérisés est possible grâce à l'océrisation des documents (il est préférable de « télécharger le PDF » sur le poste de travail pour effectuer la recherche).

Les PDF peuvent être imprimés.

Journal officiel de la République française. Lois et décrets (version papier numérisée) n° 0206 du 30/07/1881 - Texte en accès protégé



Recherche libre d'un mot ou expression :



## 7 – Accéder au *Journal officiel* (JO) (3/3)

La recherche par année (jusqu'à 2015) des tables du JO est accessible depuis la colonne de gauche du *Journal officiel*. Pour chaque année sont téléchargeables : la table analytique, la table chronologique et la table de concordance. L'ocrisation permet également la recherche dans ces PDF.

AFFINER LA RECHERCHE

S'abonner au JO en ligne

Rechercher un JO

Tables annuelles (1869 - 2015)

Par année / période

De 2014

À 2015

RÉINITIALISER Valider

IMPRIMER

### Tables du Journal officiel de l'année 2014 à l'année 2015

> 2015

- Table analytique | téléchargement PDF - 2,1 Mo
- Table chronologique | téléchargement PDF - 2 Mo
- Table de concordance | téléchargement PDF - 183 Ko

> 2014

- Table analytique | téléchargement PDF - 2 Mo
- Table chronologique | téléchargement PDF - 2 Mo
- Table de concordance | téléchargement PDF - 190,4 Ko

### Table analytique de l'année 2015

academies

ACADEMIES

V. Dons et legs.

Académie d'agriculture de France :  
Election de membres. Approbation p. 9717 @ 134-80, 134-81.

Académie des beaux-arts :  
Elections de membres. Approbation @ 69-32. - D. 24 juin 2015, p. 1079.  
Approbation de la modification de (abrogation D. 98-457 du 8 juin 1998, 23 déc. 2015, p. 24016 @ 299-17.

Académie de France à Rome :  
Nomination de la directrice. - D. @ 209-37.  
Modalités d'exercice du contrôle budgétaire (abrogation arr. 19 oct. 2007). - Arr. 28 avril 2015, p. 7766 @ 103-7.  
Conseil d'administration. Nomination. - Arr. 19 mai 2015, p. 9050 @ 124-33 (rectif. p. 9395 @ 129-70).

Académie des inscriptions et belles-lettres :  
Election de membres. Approbation. - D. 31 déc. 2014, p. 140 @ 2-150. - D. 15 mai 2015 @ 113-14. - D. 18 nov. 2015, p. 21621 @ 269-66.

Académie de marine :  
Election de membres. Approbation. - D. 2 sept. 2015, p. 15598 @ 204-55.  
Modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur l'Académie de marine (abrogation arr. 4 avril 2006). - Arr. 2 janv. 2015.

Académie des sciences d'outre-mer :  
Modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur l'Académie (abrogation arr. 30 juil. 2010). - Arr. 25 déc. 2015 @ 302-86.

Académie des technologies :  
... 2015, ... p. 4643

ACCADEMIES

V. Dons et legs.

V. Construction et habitation (construction, entretien et protection des bâtiments : accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées).  
V. Transports et voies de communication (dispositions générales : dispositions relatives aux personnes handicapées).

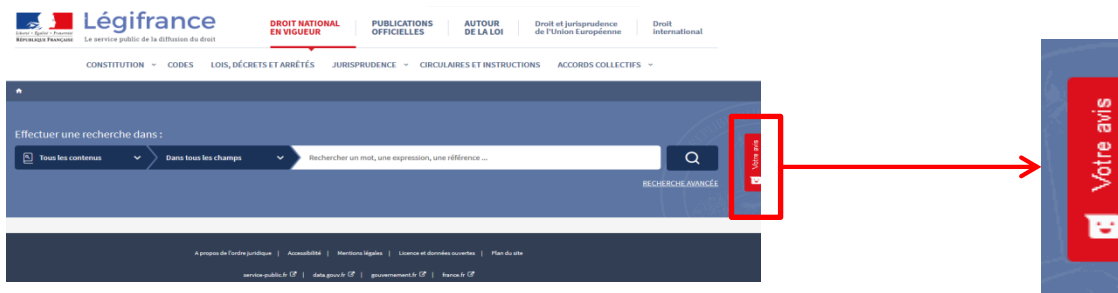
ACCIDENTS MEDICAUX  
V. Santé publique (droits des malades et des usagers du système de santé, séparation des conséquences des risques sanitaires).

ACCIDENTS NUCLEAIRES  
V. Essais nucléaires

## 8 – Nous contacter

Vous pouvez contacter la DILA en cliquant sur le lien « [Nous contacter](#) » présent dans l'en-tête.

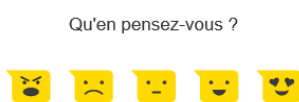
Sur toutes les pages du site, l'outil « Votre avis » est également disponible pour faire des retours sur l'utilisation du site. Il permet d'enregistrer la page consultée. (N.B. : Il sera nécessaire d'accepter au préalable les cookies)



Les étapes pour faire vos retours :

1

Qu'en pensez-vous ?



Not using Hotjar [🔗](#) yet?

Sélectionnez l'icône qui correspond au niveau de satisfaction de votre retour

2

Saisir ici le problème rencontré avec le plus de détail possible

Not using Hotjar [🔗](#) yet?

Envoyer

Décrivez en détails les actions réalisées, vos questions. L'URL de la page consultée est enregistrée par l'outil

3

Racontez votre expérience...

Sélectionnez un élément sur la page.

Not using Hotjar [🔗](#) yet?

Envoyer

Vous pouvez utiliser l'icône pour sélectionner dans la page l'élément en lien avec le texte rédigé

4

Merci de bien vouloir saisir votre adresse de courriel afin que nous puissions, le cas échéant, vous demander un complément d'information.

email@domain.com

Passer Envoyer

Votre courriel est nécessaire pour faire un retour écrit